

PROGRAMME DE FORMATION AUTORISATION DE CONDUITE DES PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL



OBJECTIF :

Connaître et respecter la réglementation relative à la conduite en sécurité des plates-formes élévatrices mobiles de personnel.

- Objectifs de formation : à l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables d'utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnel, en toute sécurité.
- Objectifs pédagogiques : ce sont les moyens dont dispose le formateur, afin d'inculquer le savoir indispensable à la maîtrise des plates-formes élévatrices mobiles de personnel.

PERSONNEL

CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Comprendre et parler le français
- Savoir lire et écrire le français
- Etre âgé de plus de 18 ans
- Aptitude médicale
- Conducteurs titulaires ou occasionnels
- Être **obligatoirement muni des équipements de protection individuelle** (tenue de travail, et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques de la formation
- Périodicité de maintien des compétences : 5 ans

DUREE :

- **A définir en fonction du nombre de participants et de la catégorie concernée.**

**NOMBRE DE
PARTICIPANTS :**

- **6 personnes maximum par session**

LIEU DU STAGE :

- **Sur le site de votre société**

**MOYENS
PEDAGOGIQUES :**

- Echange avec les stagiaires
- Matériel vidéo (films sur la sécurité et technique)
- Documentation
- Ensembles mécaniques détaillés
- Vidéoprojecteur
- Exercices pratiques

PROGRAMME :

FORMATION THEORIQUE

- Accueil
- Tour de table
- Attentes de chaque stagiaire
- Rappel des objectifs de la formation
- Informer les stagiaires du déroulement de la formation et de l'évaluation

- Les obligations du constructeur, législation et recommandation
- Les obligations et responsabilités de l'employeur et de l'utilisateur
- Classification des nacelles, types et catégories
- Technologie des différents organes de la nacelle
- Avantages et inconvénients des différents types de nacelle
- Savoir choisir sa nacelle en fonction des travaux, effectuer l'examen d'adéquation
- Les principaux risques (heurt, écrasement, chute, électrisation...)
- Vérifications journalières, entretien courant, les organes de sécurité
- Utilisation des commandes de secours
- Règles d'utilisation, déplacement, calage, manœuvres, balisage de la zone d'évolution
- La signalisation

FORMATION PRATIQUE

- Elle se déroulera avec 2 types de nacelle (automoteur diesel et automoteur électrique)
Autorisation Interne à la Conduite en Sécurité et sur 2 types de sol (intérieur et extérieur)
- Examen d'adéquation avec le travail à effectuer
- Vérifications journalières, essais, prise de poste
- La montée et la descente depuis les nacelles
- Positionnement, évolution, en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe
- Evolution avec la nacelle dans un sens perpendiculaire
- Maîtrise et stabilisation sur sols de différentes natures, calage
- Exercices divers d'élévation
- Déplacement en mouvement combiné, atteinte d'objectifs
- Manœuvres de sauvetage
- Respect des règles et panneaux de circulation
- Fin de poste et stationnement des engins

NOTA :

Les conditions de délivrance de l'autorisation de conduite se déroulent sur le site de la société. Cette partie pratique sera adaptée à vos besoins en fonction de l'environnement.

EVALUATION :

Au cours du dernier jour de formation, une évaluation théorique et pratique est réalisée par chaque participant individuellement et collectivement.

A l'issue des résultats, une Attestation de Stage et une Autorisation de Conduite seront délivrées à l'employeur.

VALIDITE DE L'AUTORISATION DE CONDUITE :

Elle permet uniquement de circuler sur le site de l'entreprise en conduisant le type de nacelle utilisée lors de l'évaluation.